



## Faire un enfant à une amie, le reconnaître ou pas?

Par **Demoniack**, le 27/07/2011 à 14:47

Bonjour,  
je vous écris pour avoir des réponses ou du moins des éclaircissements sur le sujet. Je suis un homme de 32 ans célibataire, j'ai une collègue du même âge qui comme moi ne croit plus vraiment en l'amour et qui ressent le désir d'avoir un enfant. Elle m'a demandé plusieurs fois si je voudrai faire un enfant avec elle, avec ou sans reconnaissance de paternité. Le reconnaître pourquoi pas mais j'ai peur que cela vienne entraver mon futur si je refais ma vie un jour. Je ne sais toujours pas si dans l'éventualité de la chose, je le reconnaîtrai ou pas. J'ai un ami qui vient d'être contacter par une ex qui lui réclame des arriérés de pension d'un montant exorbitant, vu que celui n'était pas au courant d'une naissance et donc enfant non reconnu par le père, qui a atteint aujourd'hui l'âge de 18 ans. La femme et surtout l'enfant le menace par téléphone, les personnes sont mal attentionnées, mais au vu de la justice risque t-il d'être obligé d'indemniser l'enfant. Peut-on dans le futur, me soutirer de l'argent simplement par le faite d'être son géniteur. Je ne veux pas me retrouver avec des ennuis alors que j'ai rendu "service" à une amie collègue. C'est une décision que je ne prendrai pas à la légère, je vous remercie de m'éclairer.

Par **Melanie555**, le 27/07/2011 à 15:26

La question de "reconnaissance ou pas" ne se pose même pas.

On ne fait pas un enfant pour "rendre service" à une collègue.

Par **pat76**, le **27/07/2011** à **15:29**

Bonjour

L'enfant plus tard demandera pourquoi son père ne l'a pas reconnu.

Par **mimi493**, le **27/07/2011** à **18:59**

Vous ne pouvez avoir aucune certitude.

Elle pourra durant toute la minorité de l'enfant vous contraindre à le reconnaître ou au pire payer une pension alimentaire.

L'enfant à sa majorité pourra faire de même pendant 10 ans

Aucun papier qu'elle pourrait vous signer n'aura la moindre valeur

Elle veut un enfant seule ? Elle se fait inséminer par un donneur anonyme en Belgique ou en Espagne.

Ou, elle part en vacances à l'autre bout du monde, dans un endroit où elle ne reviendra jamais et se sert d'un local (c'est vrai que c'est plus difficile désormais avec le SIDA, mais j'ai une amie qui l'a fait en allant au Pérou)

PS : il n'y a pas d'arriérés de pension comme le prétend votre ami. L'arriéré de pension se calcule à partir du moment où la pension est due par jugement